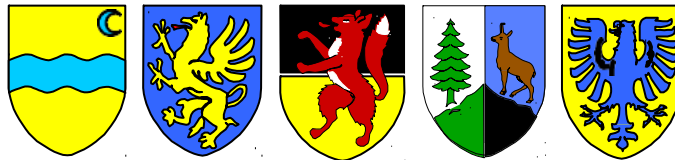


Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac

Commission de gestion et des finances



Roche, le 20 mars 2026

Rapporteur M. Paulo Teixeira

Mme Aurélie Ziörjen

M. Pascal Aeberhard

M. Sunil Khurdi

M. Arber Jagoda

Dates séances			Signatures
16.3.2026			
16.3.2026			
16.3.2026			
16.3.2026			
Absent			

Rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis no 01/2026, concernant les comptes 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée de l'étude s'est réunie le 16 mars 2026 à 19h00 au bâtiment administratif de la Commune de Roche, pour l'examen du préavis concernant les comptes 2025, dès 19h45 Monsieur Marc-Olivier Narbel, président du CODIR et Madame Diamanta Maliqi, responsable comptabilité et RH, nous ont rejoint.

Les membres de la commission les remercient pour leur présence, pour leur disponibilité, ainsi que pour les compléments d'informations et les éclairages apportés puis dans le courriel du 18 mars de Mme Diamanta Maliqi.

La COGEF est appelée à se déterminer sur tous les postes comptables liés au bon fonctionnement du Conseil intercommunal, au CODIR et à l'administration de l'ASPIHL pour l'exercice 2025. Les montants de ces différents postes comptables ont été passés en revue et semblent cohérents.

Les charges brutes sont inférieures de CHF 203'926.30 (-3.48%) par rapport au budget 2025 et supérieur de CHF 428'087.34 (+8.19%) par rapport aux comptes 2024.

- La COGEF a transmis au CODIR une série de questions orales auxquelles le CODIR a répondu à satisfaction par écrit.
- La COGEF a pris note du rapport d'auditeur positif du fiduciaire et a demandé de fournir la dernière page N°12 manquante lors de la réception des premiers documents, ce que Mme Diamanta a fait lors de son courriel du 18 mars 2026 (cf. document annexé).
- 1100 Administration Défalcation débiteur : Depuis plusieurs années de plus en plus de parents ne payent pas les repas à la cantine ou les camps de leurs enfants, la service comptabilité a fait des rappels et ont réussi à récupérer environ la moitié de la somme due mais CHF 7'054.00 manquent encore dans les caisses.
- 3540 Roche modules : Location de pavillons jusqu'à juin 2026, après ces classes seront réparties dans le nouveau bâtiment d'Ecublens. A savoir que cet été il y aura environ 18 classes qui devront déménager dans les divers établissements scolaires, une grosse gestion logistique est en cours de préparation par le responsable technique. Ce responsable technique a vu son cahier des charges modifié en vue de la mise en attente du rapport de l'étude d'endettement des communes concernant les prochaines constructions.
- 5007 Camps scolaires : Nous sommes heureux de voir que les charges dépassent le budget estimé, cela montre que la Direction des écoles a mis une stratégie en place pour pallier les manquements des années précédentes, nous les félicitons ainsi que l'ASPHIL car cela représente un gros travail d'organisation,
- 5009 Réfectoire surveillé : On remarque que ce poste continue à être une grosse charge pour nos communes, comme déjà demandé dans les années précédentes nous demandons au CODIR de soumettre à l'assemblée de l'ASPIHL des propositions pour une éventuelle diminution des pertes dans ce compte.
- 5200 Enseignement Recettes diverses : À la suite du passage du plan comptable MCH2 les comptes fond de réserves ne doivent plus apparaître, c'est pour cela que ce montant de CHF 76'023.15 a été transféré en recettes diverses. Un montant d'un fond de réserve de 69'860.50 tenus par les écoles de Villeneuve à été donc versé sur ce compte, le montant restant de CHF 3'190.00 correspond à des dépôts non récupérés depuis l'installation de casiers en 2008.
- 5600 Service médical et encadrement : Dans ce poste le détail des revenus est le suivant.

Sous-location de la psychomotricienne pour ses consultations privées CHF 4'464.00

Refacturation ARASAPE du pédibus CHF 12'120.00

Remboursement du canton/mesures renforcées pour les élèves intégrés CHF 23'254.45

Remboursement ch. sociales CHF 785.00 CHF 40'623.45

Pour conclure, la commission relève qu'hormis des variations mineures ou justifiées les comptes correspondent au budget déjà accepté par ce conseil.

Au vu de tout ce qui précède, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté et donc de prendre les décisions suivantes :

- **vu** le préavis N° 01/2026 relatif aux comptes 2025
- **ouï** le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet-
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 tels que présentés.
- De donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion.

Roche, le 20 mars 2026

Pour la Commission :

Paulo Teixeira 1^{er} membre

Aurélie Ziörjen

Pascal Aeberhard

Sunil Khurdi

Arber Jagoda